



VACCINATION COVID-19

Informations destinées aux adultes en contact étroit avec des personnes vulnérables

Pourquoi dois-je me faire vacciner ?

- Nous recommandons à toutes les personnes de 12 ans et plus de se faire vacciner contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm.
- La vaccination vous protège contre le COVID-19. En général, la maladie est bénigne, mais parfois elle est grave.
- Une infection au COVID-19 peut entraîner des séquelles (par exemple, difficultés à respirer pendant des activités intenses ou fatigue). Cela peut également se produire chez des personnes jeunes et en bonne santé. En vous faisant vacciner, vous réduisez considérablement le risque de contracter la maladie et ses conséquences.
- Grâce à la protection offerte par la vaccination contre le COVID-19, vous pouvez rester en bonne santé et prendre soin de personnes vulnérables au travail ou à la maison.
- Une vaccination complète réduit fortement le risque de contracter le coronavirus et donc de le transmettre. L'administration d'un vaccin à ARNm diminue donc également le risque de transmettre le coronavirus. Vous pouvez ainsi protéger vos proches dans votre ménage ou votre environnement professionnel, en particulier les personnes vulnérables. Cependant, la vaccination n'offre pas de protection absolue.
- Les vaccins autorisés en Suisse sont sûrs et efficaces.

Pour certaines personnes, le coronavirus est particulièrement dangereux. Dans le pire des cas, le COVID-19 peut être mortel. Donc, si vous êtes en contact étroit avec des personnes vulnérables, il est bon de vous faire vacciner. En effet, la vaccination n'est pas aussi efficace pour chaque personne. La vaccination peut être moins efficace, notamment chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli. De plus, pour des raisons médicales, toutes les personnes vulnérables ne peuvent pas se faire vacciner contre le COVID-19.

Qui sont ces personnes vulnérables ?

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les femmes enceintes
- Les adultes atteints de trisomie 21
- Les adultes atteints de certaines formes de maladies chroniques¹ suivantes :
 - hypertension artérielle
 - maladies cardio-vasculaires
 - diabète
 - maladies des poumons et des voies respiratoires
 - faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
 - cancer
 - obésité (IMC ≥ 35 kg/ m²)
 - insuffisance rénale
 - cirrhose de foie

Suis-je un « contact étroit » ?

Vous êtes un contact étroit si vous vivez dans le même ménage qu'une personne vulnérable. Ou si vous vous occupez de proches vulnérables.

Vous êtes également un contact étroit si vous côtoyez des personnes vulnérables pour des raisons professionnelles. Par exemple, si vous êtes infirmière ou médecin de famille, si vous travaillez dans un hôpital, dans un service d'aide et de soins à domicile, dans une maison de retraite, dans une institution pour personnes handicapées ou en tant qu'assistante personnelle.

¹ Vous trouverez la liste complète des maladies ici: *catégories des personnes vulnérables (PDF, 223 kB)*

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :****La vaccination est-elle sûre et efficace ?**

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des critères élevés de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins à ARNm contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser. Sûrs et efficaces, les vaccins à ARNm ont déjà été administrés à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques.

Les vaccins sont également sûrs et efficaces pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques. Depuis qu'ils ont été autorisés, ces vaccins ont été administrés à plusieurs centaines de millions de personnes.

Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. Le bénéfice d'une vaccination doit clairement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que le vaccin en question est recommandé en Suisse.

Où puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations.

La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Puis-je également me faire vacciner si je suis enceinte ou envisage d'avoir un enfant ?

Nous vous recommandons de vous faire vacciner contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm avant ou pendant la grossesse.

Vous prévoyez une grossesse ? Alors faites-vous vacciner dès que possible. Vous êtes déjà enceinte et n'avez pas encore été vaccinée ? Dans ce cas, nous vous recommandons de le faire à partir de 12 semaines de grossesse (donc à partir du 2^e trimestre). Vous pouvez toutefois également vous faire vacciner plus tôt.

Si vous êtes enceinte ou envisagez d'avoir un enfant et que vous avez des questions sur la vaccination, veuillez vous adresser à votre médecin ou à une sage-femme.

Quel vaccin est recommandé à quelles personnes ?

De manière générale, nous recommandons les vaccins à ARNm à toutes les personnes dès 12 ans, car ils offrent la meilleure protection contre le COVID-19 et ses éventuelles séquelles.

À partir de 18 ans, les personnes qui ne peuvent pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales ou qui les refusent peuvent aussi se faire vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen.

Attention : les femmes enceintes et allaitantes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli devraient si possible recevoir un vaccin à ARNm.

Qui ne devrait pas se faire vacciner ?

La vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm n'est pas recommandée aux :

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants des vaccins, notamment au polyéthylène glycol (PEG)².
- enfants de moins de 12 ans; les données disponibles sur la vaccination sont insuffisantes pour cette tranche d'âge.

Où trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP :

<http://www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination>

Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

² Les personnes ne pouvant pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales peuvent, après avoir obtenu un conseil médical, se faire vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen.

